

Commune Ancourteville sur Héricourt Informations à la population

MARS 2022

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 4 Mars 2022

Début de séance 19h30

Sont présents :

Mme le Maire : Mme **LEGRAS** Magalie,

Mme la première adjointe : Mme GUEVILLE Alexandra

Mmes et Mrs les conseillers municipaux : Mr AUDRAN Cédric, Mme BASILLE Elsa, Mme AVENEL Catherine, Mr HAVARD

Joachim et Mme VILLENAVE-CHASSET Johanna.

Sont absents excusés :

Mr le 2ème adjoint : Mr **TERRIER** Mathieu

Mmes et Mrs les conseillers municipaux : Mr LEROUX Arnaud, Mr MARTIN Nicolas, Mme SAUTREUIL Cécile.

Secrétaire de séance : Mme GUEVILLE Alexandra

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé sans remarque.

Madame le Maire demande l'accord du conseil municipal pour rajouter une délibération à l'ordre du jour pour soutenir l'Ukraine et faire un don pour aider les victimes de cette guerre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Madame le Maire précise également, que Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre n'a pas pu être présent pour rencontrer le Conseil Municipal, comme précisé sur la convocation. Il viendra à un autre moment car c'est une volonté de sa part de rencontrer les élus.

REMPLACEMENT DES FENETRES DE LA SALLE DES FÊTES ANNULE ET REMPLACE

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que suite au dépôt de notre demande de subvention au titre de la DETR, la Préfecture nous demande de modifier la délibération du Conseil Municipal du 04 février 2022, afin qu'apparaissent le coût et les modalités de financement de notre projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le remplacement des fenêtres de la salle des fêtes pour un montant de 22 998 € HT, décide de demander des subventions à l'Etat à hauteur de 10 % pour la DETR, 25 % pour la DSIL, au Département à hauteur de 30 % et à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre à hauteur de 40 % du reste à charge puis charge Madame le Maire de faire les demandes de subventions auprès du Département, de la CCCA et de la DETR et de signer tout acte en application de la présente délibération.

IMPLANTATION D'UNE RESERVE INCENDIE RUE DU CATELET ET DEMANDE DE SUBVENTION ANNULE ET REMPLACE

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que suite au dépôt de notre demande de subvention au titre de la DETR, la Préfecture nous demande de modifier la délibération du Conseil Municipal du 04 février 2022, afin qu'apparaissent le coût et les modalités de financement de notre projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte d'implanter une réserve incendie Rue du Catelet pour se mettre en conformité avec la DECI et opte pour une citerne enterrée. Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 30 900 € HT, décide de demander des subventions à l'Etat à hauteur de 35 % pour la DETR, au Département à hauteur de 30 % et à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre à hauteur de 40 % du reste à charge puis charge Madame le Maire de faire les demandes de subventions auprès du département, de la CCCA et de la DETR et de signer tout acte en application de la présente délibération.

IMPLANTATION D'UNE RESERVE INCENDIE RUE DU VILLAGE ET DEMANDE DE SUBVENTION ANNULE ET REMPLACE

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que suite au dépôt de notre demande de subvention au titre de la DETR, la Préfecture nous demande de modifier la délibération du Conseil Municipal du 04 février 2022, afin qu'apparaissent le coût et les modalités de financement de notre projet.

Considérant la nécessité d'équiper la rue du Village en réserve incendie et **considérant** que la solution technique consiste en l'implantation d'une citerne enterrée. **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à**

l'unanimité, accepte d'implanter une réserve incendie Rue du Village pour se mettre en conformité avec la DECI et opte pour une citerne enterrée. Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 30 900 € HT, **décide** de demander des subventions à l'Etat à hauteur de 35 % pour la DETR, au Département à hauteur de 30 % et à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre à hauteur de 40 % du reste à charge puis **charge** Madame le Maire de faire les demandes de subventions auprès du département, de la CCCA et de la DETR et signer tout acte en application de la présente délibération.

RELANCE ACCORD-CADRE MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INCENDIE.

Madame le Maire explique au conseil municipal que nous avons reçu un courrier de la Communauté de Communes de la Cote d'Albâtre concernant la relance de l'accord-cadre pour la maintenance et l'entretien des équipements de protection incendie. C'est jusqu'à présent la société SEPROMA qui se charge de cette maintenance.

Une délibération avait été prise en 2017 pour participer au groupement de commandes. Il convient de réitérer notre participation. Madame le Maire fait un aparté sur le besoin en panneaux indicateurs pour numéroter nos PEI. Alexandra GUEVILLE propose de se renseigner auprès d'un fournisseur qu'elle connait.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Madame le Maire pour la relance de l'accord-cadre pour la maintenance et l'entretien des équipements de protection incendie puis charge Madame le Maire de signer tout acte en application de la présente délibération.

DELIBERATION RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL DEPUIS LE 01 JANVIER 2022

Madame le Maire précise au conseil Municipal que la Préfecture nous demande de modifier la délibération du 04 février 2022 afin que celle-ci ne soit plus un projet et préciser que nous sommes en attente de la décision du comité technique. Madame le Maire expose au Conseil municipal que l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics qui avaient maintenu un régime dérogatoire du temps de travail mis en place antérieurement à la publication de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale disposaient d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir, les règles relatives au temps de travail de leurs agents et ainsi garantir l'effectivité des 1607h. A ce titre, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune ne bénéficie pas de ce type de régime dérogatoire. Aucune réduction de la durée annuelle de travail n'a été instaurée pour tenir compte de sujétions liées à la nature de certaines missions et à la définition de certains cycles de travail qui en résultent. Par conséquent, la durée annuelle de travail des agents est bien conforme aux 1607h, dès lors qu'ils sont à temps complet. Les 1607h annuelles sont bien évidemment proratisées pour les agents à temps non complet et à temps partiel. Madame le Maire conclut en indiquant que la commune d'Ancourteville-sur-Héricourt respecte bien l'ensemble de ces dispositions et garantit ainsi la réalisation effective des 1607h pour ses agents à temps complet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité **accepte et confirme** la mise en place des 1 607h pour la commune d'Ancourteville-sur-Héricourt et les règles ci-dessus, applicables aux agents puis **autorise** Madame le Maire à signer tout acte en application de la présente.

SOLIDARITE UKRAINE

Madame le Maire donne lecture du courrier ministériel concernant la guerre en Ukraine ainsi que la circulaire préfectorale du 01 mars 2022. Madame le Maire précise que la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a décidé de faire don de 1€ par habitant pour aider l'Ukraine. Une somme de 28 000 € sera donc versé en ce sens. D'autre part la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a organisé des points de collecte pour des dons en vêtements, produits de première nécessite : 1 point de collecte au siège de la CCCA, un autre sur Saint-Valery-en - Caux et un dernier sur Fontaine le Dun.

Il est proposé d'organiser à la mairie d'Ancourteville un point de collecte aux heures de permanence de la mairie ainsi que le samedi 12 mars de 10h à 12h et d'ensuite d'amener les dons au siège de la CCCA.

Mme Elsa BASILLE et Mme Alexandra GUEVILLE se portent volontaire pour tenir la permanence du samedi.

Mme Catherine AVENEL viendra à certaines permanences de la mairie pour collecter les dons. Les dons seront déposés le mardi 15 mars à la CCCA.

Considérant la situation actuelle de l'Ukraine, il est proposé au Conseil municipal de contribuer au fonds d'action extérieure des collectivités territoriale (FACECO) afin de venir en aide aux ukrainiens. Ce fonds finance des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes de conflits.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire un don de 400 € pour venir en aide à l'Ukraine par le biais du FACECO et autorise Madame le Maire à signer tout acte en application de la présente.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Informations pose de la citerne enterrée lotissement du CATELET :

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise TIERCELIN est intervenue du lundi 21 Février au vendredi 25 février afin de mettre en place la citerne enterrée lotissement du CATELET. VEOLIA a mis provisoirement un compteur afin de pouvoir remplir la citerne et la pose définitive sera réalisée après réception et signature du devis effectué par VEOLIA. Il ne reste plus que la signalisation à effectuer.

Le SDIS sera contacté pour réception et validation du chantier une fois que le raccordement sera réalisé et la signalisation installée.

2) Problème de chiens sur la commune :

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a été contactée à plusieurs reprises pour un problème de chiens divagants sur la commune. Ces chiens peuvent occasionner des nuisances auprès des piétons se promenant et des véhicules qui circulent. Mme le Maire précise qu'elle a contacté à 2 reprises les propriétaires et que le nécessaire devait être fait. Les gendarmes ont eux aussi été prévenus de la situation.

Mme le Maire informe le conseil municipal que 4 courriers ont été rédigés à l'attention d'administrés. 2 pour défaut d'élagage et 2 pour divagation de chiens sur la voie publique. Mme le Maire fait lecture de ces courriers.

3) SIVOS et Conseil d'école :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion du SIVOS du 24 février dernier et du conseil d'école du mardi 1 mars une ouverture de classe est prévue à la rentrée prochaine à BEUZEVILLE-LA-GUERARD. Cela rentre dans le cadre de la mesure prise par le chef de l'état de n'avoir pas plus de 24 élèves en GS/CP/CE1 dans les écoles hors éducation prioritaire. Compte tenu des effectifs :

PS	MS	GS	СР	CE1	CE2	CM1	CM2
17	9	9	14	15	12	16	12

Il est prévu de créer les classes suivantes :

PS /MS	GS/CP	CE1/CE2	CE2/CM1	CM1/CM2
26	23	19	18	18

4) Informations CCCA:

Mme le Maire informe que suite au conseil communautaire du mercredi 2 mars un certain nombre de décisions ont été prises à savoir :

- Vote pour la prescription du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes de la côte d'albâtre et des modalités de collaboration entre la CCCA et les communes membres. Il y a plusieurs objectifs :
 - . Accueillir une population nouvelle et maintenir les jeunes sur le territoire.
 - . Intégrer le développement économique aux politiques d'aménagement et anticiper le devenir de la centrale de

Paluel.

- . Maintenir attractif le cadre de vie avec une stratégie paysagère et environnementale.
- . Mieux prendre en compte la gestion des mobilités de tous les usagers du territoire
- . Construire sans remettre en cause l'environnement, le paysage et l'activité agricole.
- . Protéger le patrimoine naturel, bâti et historique du territoire.
- . Concilier attractivité touristique et cadre de vie des habitants
- . Identifier et gérer les risques naturels et technologiques
- . Tenir compte des récentes évolutions des documents supra-communaux

Un registre de concertation du public est à disposition en mairie lors des permanences afin d'y déposer vos commentaires.

 Le service Proximité et Solidarité a été missionné par le Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour coordonner et faciliter les initiatives et démarches dans le cadre de l'opération solidarité Ukraine.

Plusieurs actions ont été décidées à l'échelle du territoire communautaire :

1°) Une collecte de produits de première nécessité :

Depuis le 03/03, les habitants peuvent déposer des dons en nature (affiche en PJ) du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 dans 3 lieux du territoire :

Hôtel Communautaire - Route de Veulettes- 76450 Cany-Barville

Espace Public du Littoral (ancienne Gare) - Place de la Gare - 76460 Saint Valery-en-Caux

Espace Multi-Services - 40 Rue Charles LESCANE - 76740 Fontaine-le-Dun

2°) Une subvention de 28 000€:

Les conseillers communautaires ont unanimement voté lors du conseil communautaire qui s'est tenu le 2 mars, une « subvention exceptionnelle » de 28 000 € soit 1€ par habitant afin d'apporter un « soutien aux indispensables actions humanitaires mises en place pour le peuple ukrainien ».

3°) Un recensement des logements vacants et des solutions d'hébergement :

Le Gouvernement a adressé aux élus via une circulaire de Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime un courrier les invitant à "faire connaître les solutions et initiatives possibles dans leurs communes pour préparer l'arrivée de réfugiés. Il faut accueillir les Ukrainiens de la meilleure façon possible".

A ce titre, un formulaire de recensement à distribuer aux personnes volontaires pour accueillir des réfugiés est disponible en mairie.

5) Repas communal:

Compte tenu du délai imparti, Mme le Maire propose de décaler le repas communal initialement prévu le 19 mars 2022 à une date ultérieure. La date du 14 mai est retenue par le Conseil Municipal. Les membres de la commission « manifestation communales » vont donc se réunir le mardi 22 mars 2022 afin de préparer cette manifestation.

6) Plantation des arbres :

La plantation des arbres pour les naissances de 2021 aura lieu le dimanche 20 mars 2022 à 11 h au city stade. Seront conviées les 3 familles des enfants nés en 2021, celles des enfants nés en 2020, le groupe fleurissement et le conseil municipal. Cette manifestation sera suivie d'un pot de l'amitié à la salle des fêtes.

7) Erratum:

Suite à une erreur survenue lors de la rédaction du petit journal il faut lire dans l'article p14 sur le secours catholique : Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter le secours catholique au 02.35.16.1012 ou Mme DELAUNAY (habitante d'Ancourteville et bénévole du secours catholique).

De plus un « espace vêtements » est ouvert le jeudi de 10 à 12h et de 14h à 17 h. Il est situé immeuble Esterel à Yvetot.

N'ayant plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.



La Municipalité remercie chaleureusement pour leur générosité, toutes les personnes qui ont participé à la collecte pour l'Ukraine.

Ce fut un succès, merci pour eux!

Elle remercie également les bénévoles présents lors de la collecte et ceux qui se sont rendus disponibles pour tout déposer à la CCCA.